

Réunion du 3 septembre 2012

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient
présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, vice-présidents

Monsieur Frédéric BIERRY, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Gaston DANN, Monsieur Henri DREYFUS, Monsieur Francis GRIGNON, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Marcel BAUER, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLI, Docteur Yves LE TALLEC, Monsieur Philippe MEYER, Monsieur Serge OEHLER, Monsieur Richard STOLTZ

Absent(s) :

Rapporteur : Monsieur Francis GRIGNON

N° CP/2012/620 - Rénovation et accroissement du parc privé - 1324
Mise en oeuvre du dispositif "Habitat intergénérationnel" -
Suite à l'appel à projets 2012

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide de retenir les candidatures suivantes dans le cadre de l'appel à projets "Habitat intergénérationnel" 2012 :

- Projet de M. Brice DENNY et Mme Evelyne DENNY à HATTEN
- Projet de M. et Mme Christophe TETE à SCHLEITHAL
- Projet de Mme Valérie LOPEZ à GUNDERSHOFFEN
- Projet de M. Frédéric MULLER à LA PETITE PIERRE.

Elle approuve par ailleurs, en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, la convention-type de partenariat annexée au rapport, et autorise son président à signer le moment venu les conventions particulières à intervenir sur cette base entre le Département et chacun des candidats retenus.

Elle approuve également le principe du lancement d'un marché sous maîtrise d'ouvrage départementale afin de retenir un prestataire accompagnant les candidats retenus pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage de leur projet en vue de définir les conditions sociales, économiques, financières, juridiques et techniques de faisabilité de leur opération d'habitat intergénérationnel.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
Le Directeur des services de l'assemblée



Jean-Jacques STAHL

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20120903-69979-DE-1-1_0
Acte certifié exécutoire au : 14/09/12